

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre le 5 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.
en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

Date de la convocation : 28 mars 2024

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD et Monsieur Cédric CHABROUX

Absents : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Dominique LACOFFRETTE a été désigné secrétaire de séance.

10) VOTE DU TAUX DE FONGIBILITE

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le vote du taux de fongibilité à 7,5 % pour la section de fonctionnement et 7,5% pour la section d'investissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Damien PRELY

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, reading 'Lacoffrette', is written over a horizontal line.

Acte publié le 11/04/2024
Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr
Transmis au contrôle de légalité le : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
018-211800644-20240405-D10-2024-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024